



Signature du projet menant à l'étude « Droit au développement au Maroc ».

Le siège du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) à Rabat a abrité le 20 janvier dernier la cérémonie de signature du projet élaboré conjointement par le CCDH et le PNUD menant vers la réalisation d'une étude intitulée « **Droit au développement au Maroc : Entre Objectifs du Millénaire pour le Développement et le Pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels** ».

Le lancement dudit projet a eu lieu en présence de M. Ahmed Herzenni, Président du Conseil Consultatifs des Droits de l'Homme et de M. Mourad Wahba, Représentant Résident du Programme des Nations Unies au Maroc accompagné par Mme Ali Al Dalli, Représentant Résident Adjointe.

Au cours de son intervention, M. Wahba est revenu sur le rôle fondamental du Droit dans la question du développement, insistant sur le fait qu'il constituait avant tout le reflet d'une volonté politique majeure.

La présente étude, menée de manière participative, se focalisera sur quatre secteurs prioritaires au vu du contexte actuel du développement humain au Maroc, à savoir : le Droit à l'Education, le Droit à la Santé, le Droit au Travail ainsi que le Droit au Logement et devra conduire à des recommandations consensuelles.

De ce fait, les effets escomptés du projet sont doubles. Dans un premier temps, promouvoir une intégration systématique de l'Approche Droit de l'Homme dans les programmes et politiques publiques en rapport avec le Développement Humain au Maroc.

Puis par la suite initier un débat autour des possibilités d'élaboration d'un tableau de bord où seront intégrés de manière complémentaire les indicateurs de Développement Humain et ceux des Droits Humains.